

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

**06 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE
GRATUITE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL A TITRE
D'HOMMAGE PUBLIC POUR MONSIEUR JEAN-PAUL AUBIN**

N° 2017-06-06
NOMENCLATURE : 7.10.3

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Absente :

Marie-Madeleine REGNIER

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 26
ayant un pouvoir... 2
votants..... 28

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

En application de la loi n°70-1297 du 31 décembre 1970 et de la loi n°82-213 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur du 1^{er} février 1971 sur la gestion municipale et les libertés communales suivant laquelle les délibérations du Conseil Municipal relatives aux formes d'hommages publics n'étaient plus soumises à une autorisation donnée par l'autorité préfectorale, telle que prévue par le décret du 12 avril 1948,

Vu le décès de Monsieur Jean-Paul AUBIN, maire de la commune de 1983 à 2001, maire honoraire, intervenu le 18 mai 2017,

Vu son dévouement et les services éminents rendus à la commune,

Afin de lui rendre hommage, à titre de reconnaissance publique, pour l'ensemble de ses actions en faveur de la commune de Treillières,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 27 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- **D'ACCORDER à titre gracieux une concession de 30 ans dans le cimetière communal à la famille de Monsieur Jean-Paul AUBIN ; la mise à disposition du caveau restant à la charge de la famille.**

Le 12 juin 2017,

Le Maire,

Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
0402091-20170612-2017-06-06-AI
Date de télétransmission : 15/06/2017
Date de réception préfecture : 15/06/2017

